



Section du Doubs

SITE INTERNET: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/025/>

Communiqué

Comité Technique Local du 1^{er} Juillet 2022
Réexamen du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie au Travail
FACVT

Besançon, le 07 juillet 2022

Suite au message publié le 5 juillet sur Ulysse Doubs par notre Directeur Départemental sur la perte définitive du fonds d'amélioration du cadre de vie au travail nous avons souhaité vous communiquer des précisions à ce sujet.

Lors du CTL du 13 avril 2022 concernant le fonds d'amélioration des conditions de vie au travail nous avons voté avec toutes les organisations syndicales, par le biais d'une intersyndicale, pour des mesures pouvant bénéficier à l'ensemble des agents. Ces mesures ont été toutes rejetées par la direction générale.

Alors qu'il ne restait que cinq directions qui risquaient de perdre définitivement les crédits (notre direction en faisant partie), une intervention mi-juin 2022 de notre Secrétaire Général, Olivier Brunelle, auprès du Directeur Général a conduit la Direction Générale à demander aux directeurs locaux concernés la reconvoqueation d'un nouveau Comité Technique Local.

Un Comité Technique Local s'est donc tenu le 01 juillet 2022 afin de réexaminer les demandes éligibles des agents de notre direction.

Puisqu'un nouveau CTL était convoqué établissant le refus de la direction de nos premières propositions et dans l'intérêt des agents nous avons décidé, en plus de nos propositions de départ, de voter pour un certain nombre de projets afin de pouvoir bénéficier des 68 916 € mis à disposition du département.

Les trois élus FO-DGFIP 25 ainsi que celui de la CFTC/CFDT ont voté pour ces propositions.

Les deux autres organisations syndicales sont restées sur leur position initiale et n'ont pas acceptées de voter pour de nouvelles mesures.

Le vote devant être majoritaire les fonds du Doubs sont donc définitivement restitués et perdus, nous le regrettons.

Il est aussi regrettable qu'une somme équivalente sur le budget de l'exercice 2021 ait aussi été restituée par la direction locale faute d'avoir été utilisée dans le temps imparti.

Les élus FO-DGFIP 25 au CTL
Marie José PETIT (titulaire)
Eric FLACHON (titulaire)
Sylvain CLIVIO (titulaire)
Laurence DURAFFOURG (suppléante)
Florent MICHEL (Expert)

